



Saison 2018 – 2019

Formulaire Adhésion licencié



MERCI A VOUS DE REMPLIR CE FORMULAIRE. – DOCUMENT A CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB.

1. Nom du Club :
2. Numéro de licence: <i>Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence</i>
3. Nom du pratiquant :
4. Prénom :
5. Date de naissance :
6. Sexe :	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
7. Ville de naissance :
8. Nationalité :
9. Adresse : <i>(écrire lisiblement votre adresse)</i>
10. Code postal :
11. Ville :
12. Téléphone : <i>(Pas d'espace ni de points entre les chiffres)</i>
13. Mail :@.....
14. Représentant légal :
15. Mail2 :@.....
16. Téléphone2 :
17. Signature du licencié : <i>ou du représentant légal, avec la mention : "Lu et Approuvé"</i>
<input type="checkbox"/> Adhésion FAMTV* : 7 €	<input type="checkbox"/> Adhésion Club* : €
<input type="checkbox"/> Assurance : 1 €	<input type="checkbox"/> Licence-Carte : 1 €

* obligatoire

AVIS AUX RESPONSABLES DU CLUB :

Pour adhérer à la FAMTV, merci d'inscrire votre club via le lien : <https://club.famtv.fr/register/club> et/ou d'envoyer le formulaire.

Cela vous permettra de demander votre attestation d'assurance RC, voir adresse ci-dessous.

Vous pouvez aussi accéder à l'Espace ADHESION et procéder à la saisie et au paiement des licences.

INFORMATIONS

- VALIDITE LICENCE : Je prends connaissance et accepte sans réserve les règles régissant l'Association (Statuts, RI). Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FAMTV. (textes disponibles sur le site).
- J'observe les consignes et respecte les équipements et les espaces de pratique.
- Je reconnais que mon adhésion n'est effective qu'après le VISA et l'obtention d'une licence fédérale pour la pratique. La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'article 5 des statuts et Règlements de la FAMTV, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la fédération.
- LOI DU 6 JUILLET 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTES » : J'autorise le club à utiliser les photos de moi-même et/ou de mon enfant pour tout support médias du club. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FAMTV. En application de la loi du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : secretariat@famtv.fr
- Vous êtes susceptible de recevoir des offres commerciales de la FAMTV ou de ses partenaires. Si vous ne les souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos : nom, prénom et adresse.
- CERTIFICAT MEDICAL : En application des articles L.231-2 et suivants du code du sport, en cas de souscription d'une licence sportive, le sousigné certifie avoir produit un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique des Arts Martiaux Vietnamiens et des disciplines associées. Ce certificat médical doit être établi au plus tôt 60 jours avant le début de la saison pour les licenciés se présentant en compétition. Sinon le certificat est valable 3 ans (lire informations sur le site).

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site www.famtv.fr, rubrique « assurances » ou sur demande écrite auprès de la FAMTV. La notice d'assurance et le bulletin GROUPE MDS / FAMTV sont lus par l'adhérent avant la signature de la demande de licence.

- Responsabilité civile :** l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrites par la FAMTV auprès de GROUPE MDS – Contrat n°413N / Resp Civ. N°3858805.
 - Accident corporel :** la FAMTV met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique des AMV. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « accident corporel ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FAMTV auprès de la MDS. Le sousigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique des AMV pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le sousigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'assurances.
 - Options complémentaires :** Le sousigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurances, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de la MDS. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires MDS / FAMTV est également téléchargeable sur le site www.famtv.fr rubrique « assurances ».
- EN CAS DE SINISTRE - Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur le site www.famtv.fr ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à la MDS. N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave: Tél : +33 1 45 16 65 70 ; Fax : +33 1 45 16 63 92 ; téléc : 261 531 Mutuelle des Sportifs 2/4 rue Louis David – 75 782 Paris Cedex 16 Tél : 01 53 04 86 19 – Fax : 01 53 04 86 87 / Mail: contact@grpms.com
Siège social : 43, rue Scheffer – 75116 Paris – Tél : 01 58 22 28 00 – Fax : 01 58 22 21 16 Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Mutuelle immatriculée au Répertoire Siren sous le numéro Siren n°4228901. Registre National des Mutuelles sous le n°434 560 199 00029. – APE 6622Z - N° ORIAS FAMTV : 07 001 479 - www.orias.fr
- Avoir pris connaissance, sur www.famtv.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06/07/1978 modifiée « Informatique et libertés ».
 - Les informations relatives à la notice d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : www.famtv.fr